

# ***GRANDS AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS À RÉALISER DANS LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI***

**Document final**

## ***Préambule***

Tout de suite après le séisme du 12 janvier 2010, les Jésuites d'Haïti, sur demande expresse de leur Supérieur Provincial, le Père Daniel Leblond, de nationalité canadienne, ont mis en place un dispositif d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées. Dans le combat contre l'adversité et le soutien aux sinistrés de la catastrophe, ils ont reçu le concours de la Société Civile de la République Dominicaine et des Jésuites d'autres régions du monde : États-Unis d'Amérique du nord, Europe, Afrique, Asie, Amérique latine etc.

Parallèlement aux actions de terrain visant l'apport d'une aide humanitaire substantielle aux sinistrés, une réflexion s'est, tout de suite, engagée sur l'impact et les conséquences matériels et immatériels du séisme sur les populations sinistrées et sur le pays en général : praxis de coopération internationale du moment par le biais de l'aide humanitaire d'urgence, souveraineté nationale, rôle de la Société Civile et de l'État Haïtiens dans le processus de reconstruction du pays.

- La « Cellule de Réflexion et d'Action » des Jésuites et de la Société Civile est un produit du confluent « actions-reflexions »
- Par la création de la « Cellule de Réflexion et d'Action » les Jésuites et les organisations de la Société civile veulent faire oeuvre pérenne et continuer d'accompagner le peuple haïtien, ses leaders et la communauté internationale dans les efforts à déployer à court, moyen et long terme pour la reconstruction d'Haïti.
- L'objectif est double :  
Accompagner la société civile haïtienne et amener les décideurs politiques, les responsables internationaux à agir dans le sens des intérêts réels de la population haïtienne dans le processus de reconstruction du pays.

Offrir aux populations et à la Société Civile nationales un espace inclusif, ouvert et non partisan de rencontre, d'échange et de réflexion en vue de participer de manière effective à la reconstruction du pays à travers la production et la mise en œuvre d'un nouveau projet de société pour Haïti.

- Le texte que la « Cellule » met sous vos yeux, aujourd'hui, n'est nullement un document technique sur la reconstruction, mais une proposition d'orientations stratégiques, une « tentative » d'apporter une contribution à l'effort national de penser un projet de refondation de notre pays. Le geste est conforme à l'exigence cent fois

relatée qu'un nouveau projet de société pour Haïti doit être élaboré par et pour les Haïtiens en réponse aux besoins réels du pays.

- Il est clair que ce projet ne doit pas être imposé de l'extérieur; ni parachuté par les agences multilatérales et les gouvernements étrangers; au contraire, il doit jaillir de notre génie de peuple, de notre riche patrimoine historique, social et culturel, de nos formes multiples de résistance.

## ***I.- État des lieux***

### ***1.1.- Haïti avant le 12 janvier 2010***

Parler de l'Haïti d'avant le 12 janvier 2010 nous renvoie obligatoirement au lendemain du 7 février 1986 où le peuple haïtien en un virage sans précédent dans son histoire, a opté pour la démocratie participative et un projet de société structuré dans une nouvelle Constitution axée sur la division des pouvoirs et la décentralisation : la Constitution de 1987.

Une analyse de la praxis politique des années qui ont suivi, révèle en toute clarté, que la démocratie haïtienne est demeurée un vœu et une institution à construire. En effet, en dépit des provisions constitutionnelles pour la mise en place et le renforcement des collectivités territoriales, ce qui permettrait d'étendre les services de base à un plus fort pourcentage de la population, les lois d'application tardent à venir, reléguées au second plan des priorités d'hommes politiques obnubilés par la permanence au pouvoir de leurs acolytes. Par ailleurs, les tentatives ponctuelles tendant à sortir Haïti du pétrin n'ont eu pour conséquence que l'accentuation de la division, la multiplication de partis politiques minuscules, de grands blocages d'origine institutionnel, politique et économique. Les différents leaders, groupes ou regroupements propulsés au timon des affaires de l'État Haïtien n'ont su ni réaliser la rupture d'avec une crise bicentenaire ni mettre la société haïtienne à produire.

Il en est résulté une situation de pauvreté extrême avec un revenu moyen de US \$ 1.00 dollar par tête par jour. Haïti figure parmi les plus pauvres de l'Hémisphère occidental en rapport avec l'indice de développement des Nations Unies. C'est également le pays le plus inégalitaire en matière de distribution de revenus; car selon les études économiques les plus récentes, dix (10) pour cent des personnes les plus riches reçoivent cinquante (50) pour cent du revenu national. Des pratiques d'exclusion sociale marquée privent la majeure partie de la population d'emplois rémunérateurs, des services sociaux de santé, d'éducation et de protection sociale.

Cette situation inégalitaire s'accroît au niveau de la répartition géographique des services fournis. En effet, la concentration à Port-au-Prince des principales infrastructures administratives, économiques et sociales, en a fait une mégapole incapable de fournir à la population les services indispensables d'électricité, d'eau potable, de ramassage des ordures ménagères. L'exode rural devient incontrôlable, les villes de province qui devaient servir de

relais à la migration vers Port-au-Prince, ne sont pas en mesure de jouer leur rôle, faute d'infrastructures.

Des objectifs mondiaux pour le millénaire du Développement sont fixés (OMD), un document intitulé (DSNCRP) élaboré pour le Gouvernement avec l'assistance technique et financière du PNUD et de la Banque Mondiale. Cependant, le financement attendu pour la mise en œuvre de ces instruments était bien en deçà des déclarations d'intention des agences externes au cours de réunions internationales à grand renfort médiatique. Il s'ensuit qu'en janvier 2010, la plupart des programmes et projets du DSNCRP tardent encore à voir le jour. Il faut également mentionner comme l'une des causes, si ce n'est pas la principale, l'effet dévastateur des trois cyclones de 2008 qui ont conduit les instances concernées à reporter momentanément, certaines priorités définies dans les instruments susmentionnés.

Il convient, aussi, de signaler la création par la Présidence d'une commission dont le mandat était de réaliser des consultations sur l'éventualité d'une révision constitutionnelle, et l'impossibilité de tenir les élections législatives à temps pour renouveler la chambre des députés et le tiers du Sénat. Le processus visant l'amendement de la Constitution de 1987 enclenché avant le séisme se trouve bloqué. Par ailleurs, au 10 mai 2010, le Sénat sera rendu inopérant par le fait de la non existence de la chambre des députés. Pour voter les lois, il faut les deux chambres!

## ***1.2.- Haïti après le 12 Janvier 2010***

### **1.2.1.- Évaluation des dégâts**

- Des centaines de milliers de morts et de sans abris
- Destruction de Léogane, de Gressier, de Port-au-Prince, du Palais National et du Centre Gouvernemental, des dégâts considérables à Jacmel, Grand Goave ,
- Destruction des principaux symboles politiques, sociaux et spirituels du pays : Palais National, Palais de Justice, Palais Législatif, les Ministères, l'Administration Générale des Contributions, de cathédrales, d'églises et d'écoles
- Désarticulation totale des principales institutions du pays
- Affaissement quasi total de l'autorité de l'État.
- Grandes vagues migratoires de la capitale vers les campagnes et les villes de province qui confrontent déjà de graves problèmes économiques et sociaux
- Aggravation de la situation alarmante décrite plus haut et un pays au bord d'une catastrophe humanitaire et d'une crise sociopolitique sans précédent

### **1.2 2.- Afflux de l'aide humanitaire.**

- Non coordination de l'aide internationale et Insatisfaction de la population.
- Impression que la communauté internationale œuvre dans l'indéfinition et la cacophonie la plus totale
- Interventions réalisées en fonction des intérêts stratégiques de chaque intervenant sans tenir compte des besoins et préoccupations des représentants naturels du peuple haïtien et des sinistrés.

- Forums internationaux à tenir en dehors du pays avec le leadership des gouvernements occidentaux et des agences multilatérales, sans participation effective des principaux acteurs de la société haïtienne

## ***II- Vision***

Un nouveau projet de société pour Haïti devrait s'articuler autour d'axes qui prennent en compte la nouvelle vision voulue par l'ensemble de la société haïtienne (institutions majeures, structures étatiques, société civile, populations organisées, secteurs sociaux, économiques et religieux) et les exigences de développement, de sauvegarde du patrimoine national : Environnement, économie, justice, culture etc.

Une telle vision doit prendre en compte

- 1o) La défense de l'intégrité du territoire, de la vie de tous les citoyens et des êtres qui y vivent
- 2o) La protection et le respect de l'environnement
- 3o) La participation de toutes les catégories sociales dans la vie politique et économique dans une dynamique d'équité de genres et de justice pour tous
- 4o) Une société d'équité marquée par l'entente citoyenne, le respect des plus faibles, l'éducation des enfants et l'implication de tous les citoyens dans une dynamique de production et d'efforts pour le développement national.
- 5o) Une société forte démocratiquement grâce à la séparation des pouvoirs, l'alternance politique, le respect des droits et des devoirs.

## ***III- Orientations stratégiques***

En complément de la vision décrite, des orientations stratégiques permettent de visualiser le cadre de réalisation des actions à prendre pour la refondation de la nation et la reconstruction du pays. Elles sont d'ordre économique, institutionnel, politique et culturel

### **3.1 Aspect économique**

-Politique de production orientée vers l'amélioration des conditions de vie, l'autosuffisance alimentaire et l'exportation

- Politique de plein emploi (travaux à haute intensité de main d'œuvre dans le secteur environnemental (aménagement de bassins versants, reboisement, curage des canaux, assainissement etc.) et dans le secteur de l'agriculture -élevage.

-Agriculture et agro industrie : profiter des avantages comparatifs d'Haïti que sont la variété de climats, la main d'œuvre disponible sur toute l'étendue du territoire

- Sous traitance
  - Tourisme
- Gestion de l'aide internationale et des cotisations des Haïtiens vivant à l'étranger
- Politique de crédit
  - Coopérativisme

### **3.2 Aspect institutionnel**

- Justice et forces publiques (sécurité publique dans le concept moderne)
- Santé publique : mettre les soins de santé à la portée de tous les citoyens
- Éducation : rechercher la scolarité universelle et la gratuite de l'enseignement fondamental
- Décentralisation voire fédéralisme
- Renforcer les infrastructures comme base de développement et d'intégration sociale
- Développer le civisme et une culture de tolérance

### **3.3 Aspect politique :**

- Constitution de système politique. Convoquer un grand débat national et répondre aux grandes questions : Par exemple : Quel système politique pour Haïti? Président et Premier Ministre? Bicaméral, monocaméral ?etc.
- État de droit et démocratie (créer des conditions pour la tenue de bonnes élections)
- Contrôle et monitoring des actions et décisions étatiques
- Continuité dans la gestion des affaires de l'État

### **3.4 Aspect culturel**

- Promotion et rentabilisation de la Culture haïtienne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

## ***IV- Actions***

### **4.1.- A très court terme :**

- Appeler toutes les compétences haïtiennes disponibles en Haïti et à l'étranger pour qu'elles apportent leur quote-part au combat national pour la survie de leur pays.
- Coordonner, harmoniser et orienter les actions stratégiques tendant à résorber la crise sur toute l'étendue du territoire.
- Résoudre les problèmes des abris provisoires : coordination de l'aide humanitaire internationale, logement des familles, soins de santé
- Donner une large participation aux cadres techniques et professionnels haïtiens dans les tâches de constructions d'abris et autres habitats.
- Lancer un vaste plan de construction de logements sociaux pour relocaliser les gens des bidonvilles de la région métropolitaine de Port-au-Prince et des villes dévastées
- Organiser la Société Civile en vue de la porter à s'associer aux efforts tendant à donner le branle à un vaste mouvement national et citoyen visant à poursuivre la lutte contre l'adversité, à réfléchir et faire des propositions quant au nouveau projet de société requis pour Haïti.
- Porter la communauté internationale à reconnaître et respecter les efforts des organisations haïtiennes qui réfléchissent sur les options à prendre pour le relèvement de la nation et la reconstruction du pays au lieu de tenter de se substituer à elles.
- Créer dans un premier temps au niveau des départements les plus vulnérables des centres départementaux d'équipements pour des interventions d'urgence en cas de catastrophe
- Rendre opérationnelles sur une base citoyenne les cellules communales de gestion de risques et désastres par la mise en place de brigades de secouristes équipées en vue d'intervention rapide en cas de nouvelles catastrophes
- Concevoir et exécuter une campagne nationale de motivation et d'information sur les comportements à adopter à l'occasion des cyclones et des tremblements de terre
- Lancer un programme de remise sur pied des infrastructures d'éducation détruites (primaire, secondaire, universitaire). Appui aux principales institutions éducatives privées.
- Réouverture effective des classes dans les départements les plus affectés
- Prise en charge immédiate de l'école haïtienne : viatique au professeur décapitalisés et éprouvés, scolarité des élèves pour le reste de l'année, dotation des écoles en « unités préfabriquées (portable schools). Les bâtiments mêmes classés « verts » par les experts ne seront pas immédiatement utilisables. Parents et élèves abhorrent le béton!
- Donner le branle à un processus tendant à l'organisation d'un grand débat inclusif, seule option méthodologique appropriée pour la participation de l'« Haïti en dehors »

(haïtiens vivant à l'étranger, paysannerie, populations marginalisées etc.) dans les questions nationales

- Mise en place d'associations de sinistrés pour permettre surtout à ceux qui ont perdu des biens considérables (biens meubles et immeubles) de relancer leur vie économique

## **4.2 Actions à court terme :**

-Réaliser un débat inclusif comme recours méthodologique pour doter le pays d'un nouveau projet de société élaboré dans la concertation ,l'entente citoyenne et la participation des représentants de toutes les couches de la société nationale haïtienne

- En accord avec les conclusions du débat inclusif, mettre en place des infrastructures administratives déconcentrées dans le pays, telles les Archives Nationales, l'Immigration, l'Office National d'Identification, renforcer les structures sectorielles déconcentrées.

- Actualiser le schéma d'Aménagement du Territoire et les potentialités régionales.

- Subdiviser le pays en Régions en fonction de certaines affinités territoriales et des exigences de développement.

-- Remettre sur pied les principaux symboles de l'autorité de l'État : Palais national, Palais de justice, tribunaux, polices nationale, DGI etc. dans le cadre d'un nouveau projet de refondation du pays

-Publier la charte des Collectivités Territoriales avec les lois d'application sur le fonctionnement des collectivités territoriales de sections communales, de communes et de conseil départemental.

-Remettre le secteur agricole à produire, avec la pleine conscience du fait que la dynamique d'aide ne peut être qu'éphémère. Rôle central à accorder aux paysans et à leurs organisations.

-Promouvoir un leadership soucieux de la refondation de l'État dans une dynamique qui rassemble les forces vives de la nation et porte les populations organisées a s'imposer en interlocuteurs des intervenants internationaux, notamment, l'inclusion de sinistrés ou de leurs représentants légitimes dans les clusters et forums qui envisagent le lendemain et le devenir du pays.

-Rouvrir les ports au commerce extérieur du Cap-Haïtien, de Port de Paix, de Fort Liberté, des Gonaïves, de Saint Marc, de Petit-goâve, de Miragoane, de Jérémie, des Cayes et de Jacmel.

-Lancer un vaste programme de création d'emplois à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones sinistrées et eu peu partout dans le pays

-Poursuivre l'implantation des infrastructures de base dans les Grandes Régions, à savoir, Routes, télécommunication, Électricité, Port, Aéroport.

-Créer une structure autonome pour la planification et la gestion de la Reconstruction du pays.

#### **4.3 - A moyen et long terme :**

- Élaborer, au moyen de la méthodologie de la recherche action-participation, des plans et programmes régionaux et départementaux qui tiennent compte des spécificités de chaque région et département et des nouvelles stratégies de développement adoptées pour le pays.

-Implanter dans d'autres régions ou dans les départements, de vrais campus universitaires offrant aux étudiants de ces régions des variétés de carrières répondant aux potentialités régionales et aux standards mondiaux d'éducation au niveau supérieur

-Implanter des parcs industriels en dehors de Port-au-Prince.

-Ouvrir le pays à l'investissement privé en accordant plus de facilités aux investisseurs nationaux et aux étrangers désireux de s'implanter dans les régions en dehors de Port-au-Prince

-Favoriser le regroupement des collectivités territoriales en vue de fournir à leur population des services incombant à la commune et que cette dernière ne serait pas en mesure de fournir seule étant donné la limitation de ressources financières générées.

-Adapter le système fiscal haïtien en fonction des nouvelles exigences de la décentralisation administrative

#### **V.- MESURES D'ACCCOMAPGNEMENT URGENTES POUR RENDRE POSSIBLE LA RECONSTRUCTION**

**5.1.-** Pour gérer la refondation du pays, mettre en place immédiatement **UNE COMMISSION AUTONOME NATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION** formée de représentants crédibles de l'État et de la société civile haïtienne et appuyée en majorité par d'excellents experts haïtiens de l'intérieur du pays et de la diaspora haïtienne

**5.2.-**En vue d'arriver à la stabilité politique requise pour la reconstruction, faire démarrer le **PROCESSUS DE CONCERTATION, D'ACTION ET DE MOBILISATION POUR LA TENUE D'ELECTIONS CREDIBLES DANS LE PAYS.**

**5.3.-** Pour bien asseoir la refondation de la nation que la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action pourra amener, il importe de **PARTIR DE NOUVEAUX PARADIGMES : PARTICIPATION, COMPÉTENCE, VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES, UTILISATION INTELLIGENTE DE LA COOPÉRATION FINANCIERE**



**ET TECHNIQUE INTERNATIONALES**, d'une **NOUVELLE MYSTIQUE** nourrie des valeurs inhérentes à notre identité de peuple, de notre riche patrimoine historique et culturel.

**5.4.-** Il est important de **REFAIRE LE PELERINAGE DE L'ARCAHAIE du 18 mai 1803 afin de RASSEMBLER LE PEUPLE HAITIEN AUTOUR D'UN IDEAL COMMUN**, celui de contribuer par la solidarité à l'amélioration des conditions de vie du peuple haïtien dans toutes ses composantes. La récupération de ces valeurs perdues suppose une action à long terme qui doit commencer à l'école par la **RÉINTRODUCTION DANS LE CURRICULUM SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'INSTRUCTION CIVIQUE** afin de raviver le sentiment d'appartenance à cette nation haïtienne conquise de haute lutte en 1804.

**5.5.-** Il est urgent de créer chez l'enfant haïtien de **CETTE CULTURE DU RISQUE** qui lui fournira les comportements à adopter face aux catastrophes naturelles susceptibles de frapper Haïti.

**5.6.-** Compte tenu de la place prépondérante de la religion dans la société haïtienne, il convient de donner à certaines valeurs religieuses une place importante dans le processus de refondation de la nation: **LA SOLIDARITÉ ET LE PARTAGE, LE RESPECT DU BIEN COMMUN ET SPÉCIALEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, LE RESPECT DE LA VIE ET DE LA PERSONNE HUMAINE, LA SUBSIDIARITÉ, LA DESTINATION UNIVERSELLE DES BIENS etc.**

Pour la « Cellule de Réflexion et d'Action » :

1) R.P Kawas FRANÇOIS SJ, *Délégué du Provincial des Jésuites du Canada français et d'Haïti,*

*Coordonnateur de la « Cellule de Réflexion et d'Action »*

2) Professeur Amary Joseph NOEL,

*Coordonnateur Général de la Confédération des Haïtiens pour la Réconciliation (CHAR)*

**Ceux qui adhèrent aux principales idées de ce document peuvent apposer leur signature. Il sera envoyé aux principaux décideurs, à la presse nationale et internationale etc....**

1-

2-

3-